



QUI PARTICIPE ?

Les mentor-es

En exercice depuis au moins 4 ans
ET
Membres de la SFT depuis au moins 2 ans



Les mentoré-es

En exercice depuis moins de 3 ans
ET
Membres de la SFT



Contributeurs et contributrices en région
Commission nationale

MISE EN CONTACT



Accord et signature de la charte

MENTORAT

Durée : 1 an

Questions...

- Relation avec les clients
- Contrats
- Délais
- Négociation

...discussions

- Fiscalité
- Obligations légales
- Aspects administratifs
- Autres thèmes

INFORMATION



ENTRAIDE

BÉNÉFICES

- Promouvoir les bonnes pratiques
- Soutenir la relève



- Bénéficier des compétences et de l'expérience de collègues
- Promouvoir à votre tour les bonnes pratiques



Pas de rémunération



Aucun lien de subordination



Pas d'obligation de collaboration